

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal

et de l'élection d'un Maire et de trois adjoints

L'an deux mil vingt, le trois juillet, à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Voussac.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Isabelle BIDEF, Brigitte DUCHATELET, Stéphane GORBINET, Valérie GORISSE, Eric MARTIN, Delphine MAZEROLLE, Jean-François MONCOUYOUX, Abraham MOUSSALI, Virginie PETIT, Dimitri TOUZAIN et Maxime VALERY .

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Isabelle BIDEF a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Jean-François MONCOUYOUX, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs Abraham MOUSSALI et Stéphane GORBINET .

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Madame Isabelle BIDEF onze voix

Madame Isabelle BIDEF a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Isabelle BIDEZ élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Élection du premier adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu : Monsieur Abraham MOUSSALI onze voix

Monsieur Abraham MOUSSALI a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu : Madame Delphine MAZEROLLE onze voix

Madame Delphine MAZEROLLE a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

Élection du troisième adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu : Monsieur Jean-François MONCOUYOUX quatre voix
Monsieur Dimitri TOUZAIN sept voix

Monsieur Dimitri TOUZAIN a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL:

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local sous sa forme condensée. Le document dans son intégralité sera transmis par mail à chaque conseiller.

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le trois juillet deux mil vingt à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

Isabelle BIDEF	
Abraham MOUSSALI	
Delphine MAZEROLLE	
Dimitri TOUZAIN	
Stéphane GORBINET	
Eric MARTIN	
Maxime VALERY	
Brigitte DUCHATELET	
Valérie GORISSE	
Jean-François MONCOUYOUX	
Virginie PETIT	